RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00265
Numéro SIREN : 404 048 704
Nom ou dénomination : ABAG (Abattoirs de GRENOBLE)

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002507

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 788	28 788				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 400	12 400				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	304 967	298 479	6 488	9 237	2 749-	29.76-
	Installations techniques, matériel et outillage	232 678	193 857	38 820	40 645	1 825-	4.49-
	Autres immobilisations corporelles	175 411	128 792	46 619	56 499	9 880-	17.49-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	800		800	800		
	Total II	755 043	662 316	92 727	107 181	14 454-	13.49-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	17 566		17 566	10 513	7 053	67.09
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 554	2 554-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	224 928	4 932	219 995	229 929	9 934-	4.32-
	Autres créances	85 539		85 539	151 788	66 249-	43.65-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	374 494		374 494	243 433	131 061	53.84
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 009		10 009	9 101	908	9.98
	Total III	712 536	4 932	707 603	647 319	60 285	9.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 467 579	667 248	800 331	754 500	45 831	6.07

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
13 FEV. 2020
Sous le N° 2507

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation	80 505	80 505		
	Réserves				
	Réserve légale	1 634		1 634	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	31 042		31 042	
	Report à nouveau		151 009-	151 009	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	64 637	183 684	119 048-	64.81-
	Subventions d'investissement	8 145	12 221	4 077-	33.36-
	Provisions réglementées				
	Total I	335 962	275 402	60 560	21.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	52 000	52 000		
	Provisions pour charges	14 343	12 922	1 421	11.00
	Total III	66 343	64 922	1 421	2.19
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 361	4 361-	100.00-
	Concours bancaires courants	163	203	41-	19.95-
	Emprunts et dettes financières diverses	35 117	53 516	18 399-	34.38-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 434	142 104	4 329	3.05
	Dettes fiscales et sociales	197 480	195 321	2 159	1.11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	18 833	18 672	161	0.86
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	398 026	414 177	16 151-	3.90-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	800 331	754 500	45 831	6.07
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	398 026	412 445		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le certificat d'irrécouvrabilité concernant la société ABAG-DB VIANDES a été reçue le 6 mai 2019. La créance douteuse concernant ce client a été soldé , et la reprise de la provision a été faite.

La provision concernant le litige Malcovic a été renouvellée pour 52000 € ; suite à son appel enregistré le 22/10/2018, il n'y a eu pas de modification depuis.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Le CICE 2018 s'élève à 27679 € et fait l'objet d'une demande de remboursement de 23627 € après imputation de l'impôt sur les bénéfices.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 27 679 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.	
- reconstitution des fonds de roulement :	27 679
Total	27 679

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	41 188		
Installations générales agencements aménagements des constructions	304 967		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	236 274		18 212
Installations générales agencements aménagements divers	136 762		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 843		2 857
TOTAL	717 845		21 069
Prêts, autres immobilisations financières	800		
TOTAL	800		
TOTAL GENERAL	759 833		21 069

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			41 188	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.			304 967	304 967
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 808	232 678	232 678
Installations générales agencements aménagements divers		4 050	132 712	132 712
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 699	42 699
TOTAL		25 858	713 055	713 055
Prêts, autres immobilisations financières			800	800
TOTAL			800	800
TOTAL GENERAL		25 858	755 043	755 043

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	41 188			41 188
Installations générales agencements aménagements constr.	295 730	2 749		298 479
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	195 628	20 437	22 208	193 857
Installations générales agencements aménagements divers	84 182	8 784	2 171	90 795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 923	2 073		37 996
TOTAL	611 463	34 044	24 379	621 128
TOTAL GENERAL	652 651	34 044	24 379	662 316

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 749				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 307	11 130			
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 784				
Matériel de bureau informatique mobilier	999	1 074			
TOTAL	21 839	12 204			
TOTAL GENERAL	21 839	12 204			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	800		800
Clients douteux ou litigieux	5 912	5 912	
Autres créances clients	219 016	219 016	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	327	327	
Impôts sur les bénéfices	23 627	23 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 688	25 688	
Débiteurs divers	35 897	35 897	
Charges constatées d'avance	10 009	10 009	
TOTAL	321 276	320 476	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	163	163		
Emprunts et dettes financières divers	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 434	146 434		
Personnel et comptes rattachés	105 216	105 216		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 860	65 860		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 037	1 037		
Autres impôts taxes et assimilés	25 367	25 367		
Groupe et associés	35 000	35 000		
Autres dettes	18 833	18 833		
TOTAL	398 026	398 026		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 361			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	35.2941	4 250			4 250

La POLE VIANDE COOPERATIF possède toujours 92.89% du capital.
Le plan de continuation de la SAS ABAG en date du 15 janvier 2013 avait décidé de la répartition différente du capital.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	28 788	
ADIV - FRAIS DOSSIER DEMANDE EXPLOITATION	12 400	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal. Gén. des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et install.technique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans
Install. et Aménag. généraux	Linéaire	5 à 10 ans
Install. Salle de découpe	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	33 324
Total	33 324

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 077
Dettes fiscales et sociales	140 543
Total	187 783

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 009
Total	10 009

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Une provision pour engagement en matière de pensions et retraites est constatée au passis de la SAS ABAG.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 975
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 259
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 109
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		14 343

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenus:

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- indemnité calculée en fonction de la convention collective BETAIL-SICA
- probabilité de survie : tablea TH TF 02 - homologuée depuis 2005 (pas de nouvelle base 2017)
- probabilité de présence estimée d'après la rotation du personnel : méthode statistique INSEE/Ministère du Travail qui prend la moitié de la somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif en début de période
- taux d'actualisation: basé sur l'actualisation des salaires qui suivrait l'évolution du SMIC soir : 1.23%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			14 343

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- ENGAGEMENTS PENSIONS RETRAITE	14 343
Total des allègements	14 343

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFIT TAXE CSPE	1 668	771800
- PENALITE CLIENT	200	771800
- REDEVANCE D USAGE	117 157	771810
- QP SUBVENTION	4 077	777000
- REPRISE PROVISION MALOVIC	52 000	787500
- TAXE SANITAIRE	2 651	778100
Total	177 753	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES	21	671200
- VNC IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 479	675200
- SOLDE PLAN	140	678000
- COT FNEAP 2017	1 746	678000
- DOTATION RISQUE PRUD HOMMAL MALOVIC	52 000	687510
Total	55 386	

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 7 FEVRIER 2020

Pour copie certifiée conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

ABAG – Abattoirs de Grenoble

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : 2 avenue de la Louisiane – 38120 LE FONTANIL-CORNILLON
404 048 704 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 7 FEVRIER 2020

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 font apparaître un bénéfice d'un montant de 64.637 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale », à hauteur de 5 % du bénéfice,
 soit la somme de 3.232 euros,
 lequel sera ainsi porté de la somme de 1.634 euros à la somme de 4.866 euros,

- Le solde, soit la somme de 61.405 euros,
 au poste « Autres réserves »,
 lequel sera ainsi porté de la somme de 31.042 euros à la somme de 92.447 euros.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividende au titre des trois (3) derniers exercices.

Cette résolution est Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Monsieur Éric ROCHAS
Es qualités de la société Pôle Viande Coopératif

TEOREM

Gallo &Associés

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019

Ce rapport contient 4 pages
et 12 pages d'annexes

TEOREM A2C : 29 avenue Félix Viallet – 38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 86 37 00 | Fax. 04 76 86 00 26 | grenoble@teorem.pro | **www.teorem.pro**
SAS au capital de 933 400 € inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble – RCS Grenoble 410 317 101

SAS ABAG

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAG relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- <u>Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés</u>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Grenoble, le 24 janvier 2019

TEOREM A2C
Arnaud VIVIER
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	28 788	28 788				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 400	12 400				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	304 967	298 479	6 488	9 237	2 749-	29.76-
	Installations techniques, matériel et outillage	232 678	193 857	38 820	40 645	1 825-	4.49-
	Autres immobilisations corporelles	175 411	128 792	46 619	56 499	9 880-	17.49-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	800		800	800		
	Total II	755 043	662 316	92 727	107 181	14 454-	13.49-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	17 566		17 566	10 513	7 053	67.09
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 554	2 554-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	224 928	4 932	219 995	229 929	9 934-	4.32-
	Autres créances	85 539		85 539	151 788	66 249-	43.65-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	374 494		374 494	243 433	131 061	53.84
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 009		10 009	9 101	908	9.98
	Total III	712 536	4 932	707 603	647 319	60 285	9.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 467 579	667 248	800 331	754 500	45 831	6.07

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000)	150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation	80 505	80 505		
	Réserves				
	Réserve légale	1 634		1 634	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	31 042		31 042	
	Report à nouveau		151 009-	151 009	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	64 637	183 684	119 048-	64.81-
	Subventions d'investissement	8 145	12 221	4 077-	33.36-
	Provisions réglementées				
	Total I	335 962	275 402	60 560	21.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	52 000	52 000		
	Provisions pour charges	14 343	12 922	1 421	11.00
	Total III	66 343	64 922	1 421	2.19
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 361	4 361-	100.00-
	Concours bancaires courants	163	203	41-	19.95-
	Emprunts et dettes financières diverses	35 117	53 516	18 399-	34.38-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 434	142 104	4 329	3.05
	Dettes fiscales et sociales	197 480	195 321	2 159	1.11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	18 833	18 672	161	0.86
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	398 026	414 177	16 151-	3.90-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	800 331	754 500	45 831	6.07
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	398 026	412 445		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le certificat d'irrécouvrabilité concernant la société ABAG-DB VIANDES a été reçue le 6 mai 2019. La créance douteuse concernant ce client a été soldé , et la reprise de la provision a été faite.

La provision concernant le litige Malcovic a été renouvellée pour 52000 € ; suite à son appel enregistré le 22/10/2018, il n'y a eu pas de modification depuis.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Le CICE 2018 s'élève à 27679 € et fait l'objet d'une demande de remboursement de 23627 € après imputation de l'impôt sur les bénéfices.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 27 679 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.	
- reconstitution des fonds de roulement :	27 679
Total	27 679

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	41 188		
Installations générales agencements aménagements des constructions	304 967		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	236 274		18 212
Installations générales agencements aménagements divers	136 762		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 843		2 857
TOTAL	717 845		21 069
Prêts, autres immobilisations financières	800		
TOTAL	800		
TOTAL GENERAL	759 833		21 069

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			41 188	41 188
Installations générales agencements aménagements constr.			304 967	304 967
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 808	232 678	232 678
Installations générales agencements aménagements divers		4 050	132 712	132 712
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 699	42 699
TOTAL		25 858	713 055	713 055
Prêts, autres immobilisations financières			800	800
TOTAL			800	800
TOTAL GENERAL		25 858	755 043	755 043

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	41 188			41 188
Installations générales agencements aménagements constr.	295 730	2 749		298 479
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	195 628	20 437	22 208	193 857
Installations générales agencements aménagements divers	84 182	8 784	2 171	90 795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 923	2 073		37 996
TOTAL	611 463	34 044	24 379	621 128
TOTAL GENERAL	652 651	34 044	24 379	662 316

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	2 749				
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 307	11 130			
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 784				
Matériel de bureau informatique mobilier	999	1 074			
TOTAL	21 839	12 204			
TOTAL GENERAL	21 839	12 204			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	800		800
Clients douteux ou litigieux	5 912	5 912	
Autres créances clients	219 016	219 016	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	327	327	
Impôts sur les bénéfices	23 627	23 627	
Taxe sur la valeur ajoutée	25 688	25 688	
Débiteurs divers	35 897	35 897	
Charges constatées d'avance	10 009	10 009	
TOTAL	321 276	320 476	800

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	163	163		
Emprunts et dettes financières divers	117	117		
Fournisseurs et comptes rattachés	146 434	146 434		
Personnel et comptes rattachés	105 216	105 216		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 860	65 860		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 037	1 037		
Autres impôts taxes et assimilés	25 367	25 367		
Groupe et associés	35 000	35 000		
Autres dettes	18 833	18 833		
TOTAL	398 026	398 026		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 361			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	35.2941	4 250			4 250

La POLE VIANDE COOPERATIF possède toujours 92.89% du capital.
Le plan de continuation de la SAS ABAG en date du 15 janvier 2013 avait décidé de la répartition différente du capital.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	28 788	
ADIV - FRAIS DOSSIER DEMANDE EXPLOITATION	12 400	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal. Gén. des Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et install.technique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans
Install. et Aménag. généraux	Linéaire	5 à 10 ans
Install. Salle de découpe	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire et Dégressif	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	33 324
Total	33 324

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 077
Dettes fiscales et sociales	140 543
Total	187 783

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 009
Total	10 009

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Une provision pour engagement en matière de pensions et retraites est constatée au passis de la SAS ABAG.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 975
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 259
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 109
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		14 343

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calculs retenus:

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- indemnité calculée en fonction de la convention collective BETAIL-SICA
- probabilité de survie : tablea TH TF 02 - homologuée depuis 2005 (pas de nouvelle base 2017)
- probabilité de présence estimée d'après la rotation du personnel : méthode statistique INSEE/Ministère du Travail qui prend la moitié de la somme des entrées et des sorties rapportée à l'effectif en début de période
- taux d'actualisation: basé sur l'actualisation des salaires qui suivrait l'évolution du SMIC soir : 1.23%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			14 343

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- ENGAGEMENTS PENSIONS RETRAITE	14 343
Total des allègements	14 343

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFIT TAXE CSPE	1 668	771800
- PENALITE CLIENT	200	771800
- REDEVANCE D USAGE	117 157	771810
- QP SUBVENTION	4 077	777000
- REPRISE PROVISION MALOVIC	52 000	787500
- TAXE SANITAIRE	2 651	778100
Total	177 753	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES	21	671200
- VNC IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 479	675200
- SOLDE PLAN	140	678000
- COT FNEAP 2017	1 746	678000
- DOTATION RISQUE PRUD HOMMAL MALOVIC	52 000	687510
Total	55 386	